

#73 RECYCLABILITÉ, RECYCLAGE ET RÉINCORPORATION DES MATÉRIAUX

Jusqu'à

80 %

de soutien en subvention



BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI et Grande entreprise



FORME DE L'AIDE

Mix subvention / Avance remboursable



INTENSITÉ DE L'AIDE

De 25 à 80% (des dépenses éligibles)



PÉRIODE

Jusqu'au 26/07/2022

FINANCEURS



QUELS PROJETS ?

L'appel à projets « **Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux** » s'inscrit dans le cadre du PIA4, au profit d'une stratégie nationale. Il vise à sélectionner des **projets innovants** de démonstrateurs de nouveaux produits, technologies, modèles d'affaires ou services, **permettant l'amplification du recyclage** et contribuer à la transition vers un modèle économique plus circulaire.

Les projets attendus doivent **permettre de lever des verrous dans plusieurs domaines**, scientifiques et techniques, économiques et organisationnels, sur l'ensemble **de la chaîne de valeur du recyclage** :

- ↳ Conception des produits
- ↳ Collecte et tri des déchets
- ↳ Préparation de la matière
- ↳ Réincorporation de la matière

QUELS SOUTIENS ?

L'aide sera constituée d'une part **de subvention** et d'une part **d'avance remboursable**. Le taux d'accompagnement pourra aller de **25% à 80% des dépenses éligibles**.

POUR ALLER PLUS LOIN

Cette aide est ouverte **jusqu'au 26/07/2022**.

18ANS

D'expérience

110M€

D'aides publiques
obtenues en 2020

4

Implantations
en France

62

Collaborateurs



**Franck
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

ABF
DÉCISIONS 
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS